

*« Convaincue du crime de sortilège, qui est de lèze
majesté divine, vous ont condamné et condamnent, à la
semonce de Monsieur Bailencour, prévost de ceste
ville et prévosté, d'estre estranglée et bruslée tant que
la mort s'ensuive. »*

~ Sentence du procès de Marguerite TISTE, exécutée à Mons le 26 juin 1671.



Les procès de sorcellerie en Hainaut au 17^{ème} siècle

Histoire du droit et des institutions

Vanzeveren Naomi

Vandersinden Henri

Thiry Pauline

Livre de Jean Bodin

*Est sorcier "Celui qui,
par moyens Diaboliques
sciemment s'efforce de
parvenir à quelque
chose"*



Oder ausführliche

Gezahlm

Des wütenden Teuffels / in sein
damahligen rasenden Heren und Hec
meistern / dero Bezauberungen / Beschwörung
Vergiftungen / Gauckel- und Possen-Wercke; auch
blendung seiner erackenen Lindholden / derselben würdlichen
känntnissen und Abstraffungen.

Welches der andere Theil

NICOLAI REMIGII

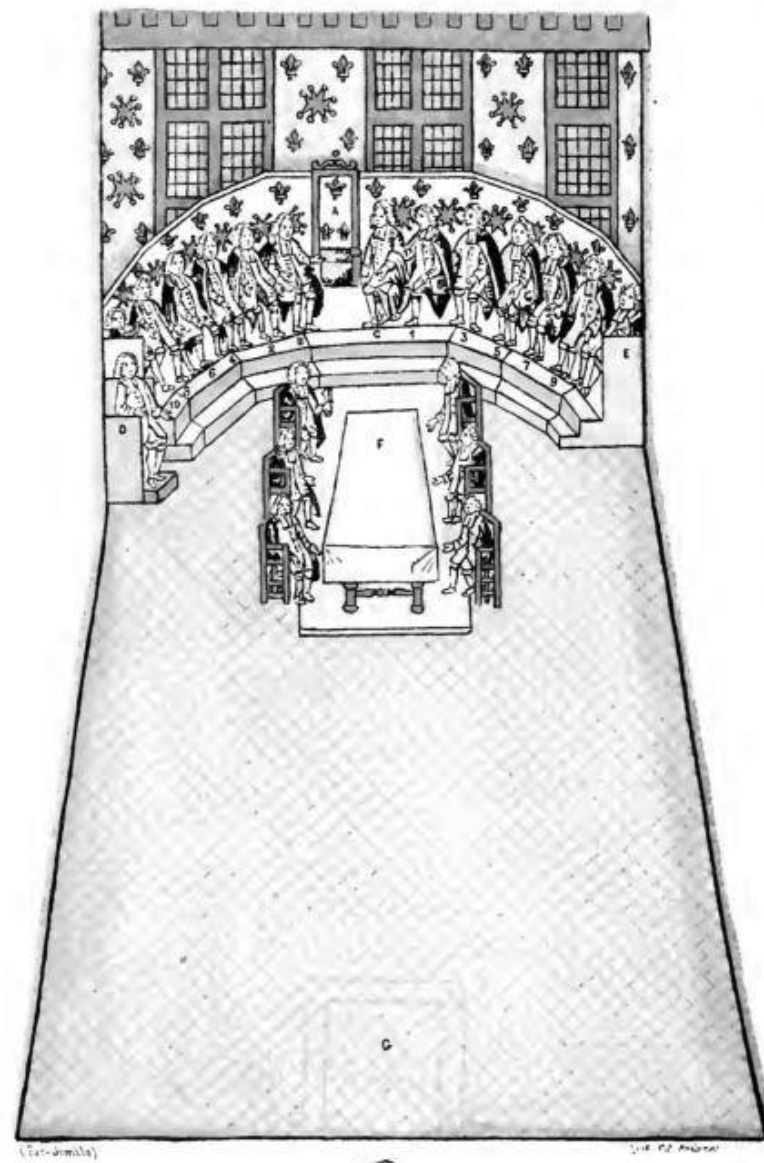
DEMONOLATRIA

Wobey gleichfalls angehänget:

Vielerhand warhaftige und erschreckl
Geschichte besessener Leute / so sich hin und wieder in Teu
land / meistentheils noch vor kurzen Jahren / zu grosser Veru
derung und Schrecken begeben und zugetragen haben.

*La Cour de justice se composait
de la manière suivante :*

- *Le maieur*
- *Les échevins*
- *Le bailli ou prévôt*
- *Le greffier*
- *Les sergents*



*La chambre de Justice
de Valenciennes*

*Les accusations naissaient des rumeurs, ceux qui étaient
« différents » étaient mal vus . . .*

Quelques questions posées dans le cadre de « la chasse aux sorcières » :

*« Quels sont ceux ou celles qui la nuit vont dérober les grains sur les
campagnes ? »*

*« Quelles sont celles la mère et la fille qui en s'injuriant l'une l'autre,
s'appellent sorcière en disant mille malédictions ? »*

« Quels sont ceux qui jurent et blasphèment le saint nom de Dieu ? »

*« Quels sont ceux ou celles qui de longtemps portent le nom d'estre
sorcières ? »*



La procédure était dérogatoire

1. La Torture :

- *3 séances*
- *En présence d'un médecin légiste*
- *À la recherche de la Marque du Diable*

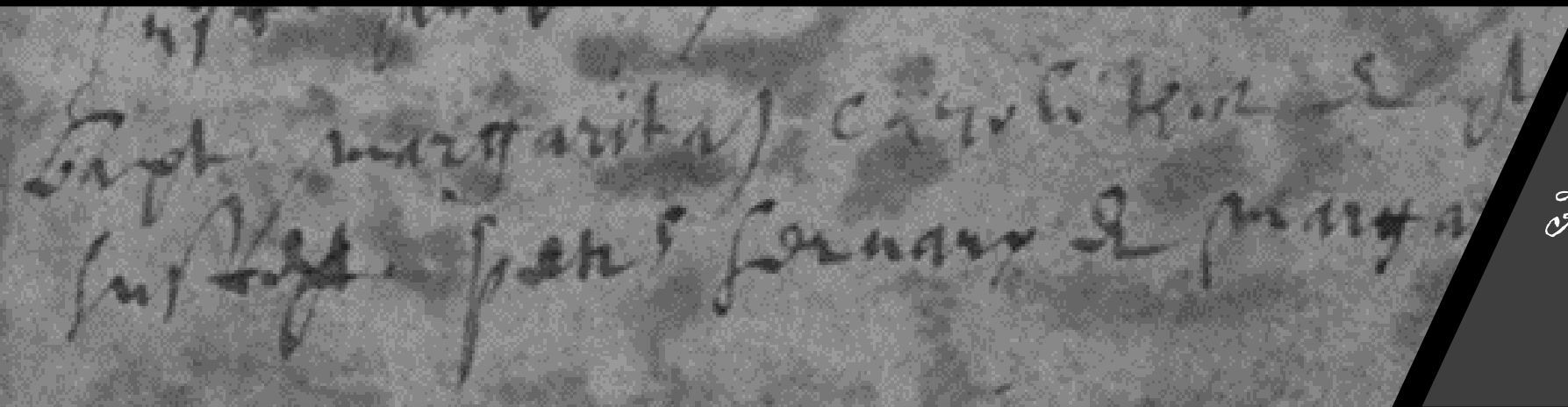
1. Les preuves irrationnelles (preuve de l'eau, ...)





CHARTES NOUVELLES ^{5 Mars}
1619.
DU PAYS ET COMTÉ
DE HAINAUT.

La mise à mort



*Acte de baptême de Marguerite
Fiste*

*Les procès de sorcellerie au 17^{ème} siècle
existaient-ils réellement dans le but de rendre la
justice ou étaient-ils plutôt utilisés comme une
arme politique afin d'asseoir le pouvoir des
autorités en place ?*